



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 11 avril 2023 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Sont absents :

M. Simon Gélinas, maire
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Aline Beauregard, mairesse suppléante.

Présence également de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/greffière-trésorière par intérim et M^{me} Edith Lebel, directrice générale adjointe.

8815-04-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8816-04-23

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 février 2023, de la séance ordinaire du 14 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2023

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 février 2023, de la séance ordinaire du 14 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2023 a été remis électroniquement le 6 avril 2023 à tous les élues et élus ;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8817-04-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Adoption des comptes et salaires du mois de mars 2023, ont été vérifiés par M^{me} Cindy Paquin conseillère n° 5 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 84 174.01\$ et les salaires nets au montant de 25 020.97\$, du mois mars 2023, vérifiés par M^{me} Cindy Paquin conseillère n° 5 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a deux (2) personnes dans l'assistance, les sujets des questions posées sont :

- Logements sociaux
- Bâtiments patrimoniaux

La période de questions commence à 20 h 10 pour se terminer à 20 h 21

Dépôt des différents rapports et documents

Rapports des employés ou départements pour le mois mars 2023;

- Rapport de M. Adil Fouassi, technicien en eaux, pour les mois de janvier et février 2023;
- Rapport du calendrier de location du Centre Richelieu pour le mois mars 2023;
- Rapport d'assurances;
- Information et échange;

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Rémunération du maire ;
- 6.2 Adoption du règlement #188-03-2023 relatif à la démolition de bâtiments patrimoniaux;
- 6.3 Recommandation du CCU pour le CPE;
- 6.4 Autorisation d'une signature d'une entente hors cour ;
- 6.5 Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- 6.6 Demande d'embauche du personnel pour l'été 2023 ;
- 6.7 Modification par résolution du règlement #187-12-2022 relatif à la taxation ;
- 6.8 Autorisation de la date et des coûts pour la collecte d'encombrants ;
- 6.9 Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2023 ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- 6.10 Autorisation de poursuivre les démarches du nouvel organigramme ;
- 6.11 Autoriser les dépenses pour le remplacement de la directrice générale/ greffière-trésorière par intérim ;
- 6.12 Procuration Encan Témis Abitibi inc. pour la SAAQ ;
- 6.13 Avis sur une demande d'autorisation pour une partie des lots 3 100 721 et 3 100 719 (aliénation / lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture) ;
- 6.14 Club de soccer - demande d'entretien du terrain de soccer pour la saison estivale 2023 ;
- 6.15 Autorisation des frais de déplacements pour assister au 50^e Salon du livre à Rouyn-Noranda.

8818-04-23

Rémunération du maire

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a un règlement # 158-11-2018 relatif aux traitements des élus municipaux qui mentionne à l'article 4 Rémunérations « un montant de 250.00\$ ne pourra être perçu par l' élu s'il n' assiste pas aux séances régulières mensuelles du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le paiement au maire dû à son absence justifiée.

« Adopté »

8819-04-23

Adoption du règlement #188-03-2023 relatif à la démolition de bâtiments patrimoniaux

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté l'avis de motion le 14 mars 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté le premier projet de règlement de 14 mars 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a fait une assemblée publique le 11 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le règlement #188-03-2023 relatif à la démolition de bâtiments patrimoniaux avec dispense de lecture.

« Adopté »

3823



No de résolution
ou annotation

8820-04-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Recommandation du CCU pour le CPE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut accueillir le CPE sur la rue Bellehumeur ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit étudier des critères pour le zonage d'usage conditionnel, donc le CCU s'est rencontré le 4 avril 2023 pour étudier le dossier et faire des recommandations au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte les « recommandations du CCU » tel quel :

➤ Critères relatifs au bâtiment et à l'architecture :

Marges de recul :

Tel que prescrit au règlement de zonage 05-08-95 aux articles 5.17, 5.18, 5.19.

Hauteur du bâtiment :

Maximum 2 étages pour éviter la détonation dans le quartier résidentiel.

Le terrassement doit être à la hauteur de la rue, le bâtiment ne doit pas être implanté sur une colline surélevée.

Couverture de lot du bâtiment principal :

Maximum de 40%.

➤ Critères relatifs à l'aménagement extérieur :

Stationnement :

- Ajouter des places de type « Débarcadère » pour éviter le plus possible le stationnement sur les rues avoisinantes ;
- Favoriser les aires de stationnement journalier en cours arrière ;
- Les entrées et les sorties des aires de stationnement devront être localisées de façon à assurer la sécurité de tous les usagers, en favorisant les entrées et sorties distinctes et en favorisant la marche avant pour la sortie des véhicules ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

- Utiliser des matériaux adéquats pour les stationnements de façon à éviter les îlots de chaleur.

Éclairage :

Tout éclairage du bâtiment, des trottoirs, des stationnements, des cours extérieures devront rester dans les limites du terrain.

Affichage :

Les dimensions de l'affichage du CPE devront respecter les normes prescrites au règlement de zonage 05-08-95 art. 4.20.

➤ **Critères relatifs à l'intimité du voisinage :**

Clôtures et haies :

Les cours de jeux extérieures doivent être clôturées.
Les limites de terrain adjacent aux terrains de la rue Falardeau doivent être aménagées avec une haie arbustive de 2 mètres ;

Les espaces non aménagés du lot doivent être recouverts de verdure, d'arbres matures, arbustes, plantes et fleurs de façon à éviter les îlots de chaleur et à procurer de l'ombre sur les cours de jeux extérieures ;

QUE l'usage conditionnel puisse être maintenu tant que les conditions pour lesquelles il a été autorisé par le conseil municipal seront respectées ;

QUE le demandeur fournisse les plans d'implantation faits par un arpenteur-géomètre, des plans de construction faits par un architecte et un ingénieur, ainsi que toutes les informations nécessaires pour prouver que les critères déterminés soient respectés lors du dépôt de sa demande de permis à la municipalité de Lorrainville ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne en note la recommandation du CCU concernant la limite de vitesse ; qu'elle soit fixée à 30 km/h de la rue Lavallée jusqu'au CPE sur la rue Bellehumeur.

« Adopté »

8821-04-23

Autorisation d'une signature d'une entente hors cour

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a réglé hors cour un dossier commercial d'évaluation municipale matricule # 1545-39-0901 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

3825



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Francyne Bleau, directrice générale/greffière-trésorière par intérim à signer l'entente du règlement hors cour.

« Adopté »

8822-04-23

Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de :

- Lorrainville;
- Béarn;
- Notre-Dame-du-Nord;
- Saint-Édouard-de-Fabre;
- Saint-Eugène-de-Guigues;
- Saint-Bruno-de-Guigues;
- Laverlochère-Angliers;

désirent présenter un projet de camp de jour commun qui serait géré par la municipalité de Lorrainville ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à participer au projet de la future entente qui s'intitulera « *Entente intermunicipale relative à un service de camp de jour* » et à assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville se nomme responsable du projet.

« Adopté »

8823-04-23

Demande d'embauche de personnel pour l'été 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'employés-étudiants temporaires pour combler des postes d'été :



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Camp de jour : Monitrice camp de jour #1

17.00 \$/heure
Du 31 mai au 23 juin
(20 heures/semaine)

Du 24 juin au 16 août 2023
(40 heures/semaine)

Camp de jour : Monitrice camp de jour #2

16.25 \$/heure
Du 24 juin au 16 août 2023
(40 heures/semaine)

Embellissement : Préposé à l'entretien des fleurs et pelouse

16.14 \$/heure
(40 heures/semaine) (variable)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale/greffière-trésorière ou la personne qui assure son intérim, à engager les étudiants nécessaires pour les postes à combler, aux conditions ci-haut mentionnées.

« Adopté »

8824-04-23

Modification par résolution du règlement #187-12-2022 relatif à la taxation

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'établir un taux pour la location de la remorque chauffante pour la louer aux autres municipalités ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'établir les coûts pour le camp de jour 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'établir les coûts pour le Rallye des ventes de garage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville fixe par résolution le taux pour la remorque chauffante à 300.00\$ par jour ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit modifier par résolution l'article 26 « *Frais d'inscription au Camp de jour* » par résolution :

- Tarif de 125\$ par semaine (5 jours);
- Rabais 2^e enfants de la famille 110\$ par semaine (5 jours).

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit modifier par résolution l'article 27 « Tarif Rallye des ventes de garage » ;

Les coûts d'inscription ou le coût de location de table au Centre Richelieu pour le « Rallye des ventes de garage » sont de 35 \$ et à leur résidence sont de 25\$. L'argent recueilli servira à défrayer les coûts de la publicité.

« Adopté »

8825-04-23

Autorisation de la date et des coûts pour la collecte d'encombrants

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut faire une collecte d'encombrants à la suite du « Rallye des ventes de garage » qui aura lieu le 13 mai 2023 ;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le service de voirie à faire la collecte d'encombrants les 15-16 et 17 mai 2023 et en assume les coûts budgétés de 3162 \$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avise l'Écocentre de Fabre.

« Adopté »

8826-04-23

Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2023

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé son budget 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le budget soumis par l'Office municipal d'habitation de Lorrainville pour l'année 2023 soit approuvé. La contribution de la municipalité de Lorrainville pour l'année 2023 est de 3789.00 \$.

« Adopté »

8827-04-23

Autorisation de poursuivre les démarches du nouvel organigramme

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a demandé à M^{me} Francyne Bleau directrice générale/greffière-trésorière par intérim de préparer un organigramme pour une nouvelle structure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les nouveaux postes et les nouveaux salaires tels que présentés ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale/greffière-trésorière ou la personne qui assure son intérim à combler les postes, à prendre à l'essai et à faire toute démarche pour procéder aux engagements.

« Adopté »

8828-04-23

Autoriser les dépenses pour le remplacement de la directrice générale/greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a conclu une entente avec M^{me} Francyne Bleau pour le remplacement durant l'arrêt maladie de M^{me} Lynda Gauvin directrice générale/ greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le paiement du loyer de 500\$ par mois au prorata du temps réel passer à Lorrainville ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les dépenses pour le transport de l'automobile aller et retour.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8829-04-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Procuration Encan Témis Abitibi inc. pour la SAAQ

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a des équipements à vendre, à la suite de la résolution # 8723-12-22 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville fournisse les équipements suivants à vendre à Encan Témis Abitibi inc. :

- Épandeur Domes Calhoun ;
- Compacteur de sentier ;
- Tracteur Toro ss4200 ;
- Gratte 8 pieds ;
- Fendeuse à bois Oregon 22 tonnes ;
- Tracteur Case 235H ;
- Gratte 9 pieds ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne une procuration de signature à Encan Témis Abitibi inc. pour la signature à la SAAQ ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville recevra de Encan Témis Abitibi inc. le produit des ventes moins 20% (10% de l'acheteur et 10 % du vendeur) plus les taxes applicables.

« Adopté »

8830--04-23

Avis sur une demande d'autorisation pour une partie des lots 3 100 721 et 3 100 719 (aliénation / lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la demande d'Agri-K Dot (1998) inc. pour redessiner les limites de son droit acquis de 5000 mètres carrés à des fins résidentielles. Ce projet n'aura pas d'impact sur l'agriculture puisque les maisons sont déjà là et que le lot bénéficie d'un droit acquis résidentiel. Le projet n'occasionnera pas de perte de terrain cultivable et ne changera pas la superficie des fermes avoisinantes ;

ATTENDU QU'il n'y a pas vraiment d'espaces disponibles en zone blanche pour ce projet. Le droit acquis est déjà situé à cet endroit. Il ne s'agit pas de le réduire ou de l'agrandir, mais seulement d'en changer les limites ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC ;

3830



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville transmette à la commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande d'Agri-K Dot (1998) inc.

« Adopté »

8831-04-23

Club de soccer – demande d'entretien du terrain de soccer pour la saison estivale 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de FC Témis pour la tonte de pelouse du terrain de soccer pour la saison estivale 2023 ainsi que pour vider le bac de déchets situé sur le terrain ;

ATTENDU QUE les bénévoles du Club de soccer s'occupent des semences, de l'engrais ainsi que du lignage du terrain et de tout autre entretien nécessaire ;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte de tondre la pelouse du terrain de soccer et de vider le bac de déchets situé sur le terrain de soccer pour la saison estivale 2023.

« Adopté »

8832-04-23

Autorisation des frais de déplacement pour assister au 50^e Salon du livre à Rouyn-Noranda

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la personne responsable de la bibliothèque, pour assister au Salon du livre ;

ATTENDU QUE la personne responsable est nouvellement en fonction dans ses tâches et qu'elle a besoin de formation ;

ATTENDU QUE M^{me} Josée Beauregard a proposé avant son départ d'assister au Salon du livre pour faire les achats de volume pour la bibliothèque municipale de Lorrainville ;

ATTENDU QUE ces frais de déplacement sont prévus au budget 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

3831



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Josée Beauregard ainsi que la personne responsable de la bibliothèque à se rendre au Salon du livre de Rouyn-Noranda le 25 mai 2023. Les frais de déplacement suivront le taux du règlement de taxation numéro 187-12-2022 et une compensation financière de 300\$ sera offerte à M^{me} Beauregard pour sa journée au Salon du livre 2023.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a deux (2) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Puits
- Eau dans les rangs
- Chemin des Quinzes
- Espaces à louer

La période de questions commence à 20 h 40 pour se terminer à 20 h 57.

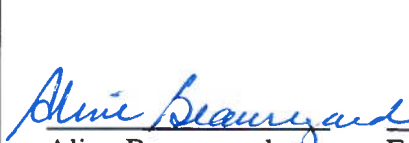
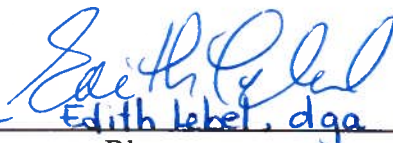
8833-04-23

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 59.

« Adopté »

 Aline Beauregard Mairesse suppléante	 Francyne Bleau g.m.a Directrice générale/greffière-trésorière par intérim
--	---

« Je, Aline Beauregard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »